

## La Cour constitutionnelle du Burundi ordonne l'investiture du Général Ndayishimiye

@rib News, 12/06/2020 Source AFP La Cour constitutionnelle du Burundi a déclaré vendredi que le nouveau président, le général Ndayishimiye, devait être investi le plus rapidement possible, après la mort soudaine de son prédécesseur, Pierre Nkurunziza.

La Cour constitutionnelle a conclu dans son arrêt rendu immédiatement public que l'intérim n'est pas nécessaire et a fait procéder le plus tôt possible à la prestation de serment du général Ndayishimiye. Le président élu Ndayishimiye devait initialement prendre ses fonctions le 20 août, à la fin du mandat de M. Nkurunziza, décédé lundi, officiellement d'un arrêt cardiaque. Selon la Constitution de 2018, en cas de vacance de poste définitive de la présidence, l'intérim est censé être assuré par le président de l'Assemblée nationale, poste actuellement occupé par Pascal Nyabenda. Mais la Cour a considéré que l'objet de l'intérim disparaît par le fait juridique de l'existence d'un nouveau président élu. La mort inopinée de M. Nkurunziza, au pouvoir depuis 15 ans, a ouvert une période d'incertitude pour son pays, dont l'histoire est marquée par des crises politiques meurtrières et une longue guerre civile. Le régime souhaitait donc accélérer la prise de fonctions de M. Ndayishimiye pour éviter toute instabilité. Acquise à sa cause, la Cour constitutionnelle l'a suivi sur ce point. Le général Ndayishimiye, dauphin désigné de M. Nkurunziza par le parti au pouvoir, le CNDD-FDD, avait remporté la présidentielle du 20 mai avec 68,70 % des voix. La Cour constitutionnelle avait rejeté le recours du principal parti d'opposition, le Conseil national pour la liberté (CNL) d'Agathon Rwasa, qui avait dénoncé une mascarade électorale et dressé une longue liste d'irrégularités commises selon lui par le pouvoir. Le d'avancer l'investiture serait légitime et pas du tout choquant, et surtout ça peut éviter au général Ndayishimiye cette longue période d'incertitude et d'immobilisme synonyme de tous les dangers, avait estimé par avance un diplomate interrogé par l'AFP, sous couvert d'anonymat.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});